



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A54/43 (Projet)  
15 mai 2001

---

## Premier rapport de la Commission A

(Projet)

Sur proposition de la Commission des Désignations,<sup>1</sup> le Dr M. Fikri (Emirats arabes unis) et le Dr Caleb Otto (Palaos) ont été élus Vice-Présidents, et Mme Lumita Popescu (Roumanie) a été élue Rapporteur.

La Commission A a tenu sa première séance le 15 mai 2001 sous la présidence du Professeur S. K. Ongeru (Kenya).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-jointe intitulée « Programme général de travail » relative au point suivant de l'ordre du jour :

12. Budget programme

12.1 Programme général de travail

---

<sup>1</sup> Document A54/41.

## Point 12.1 de l'ordre du jour

### Programme général de travail

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le projet de programme général de travail 2002-2005, qui lui a été soumis par le Conseil exécutif conformément à l'article 28 g) de la Constitution ;

Consciente des défis inhérents à l'évolution rapide du contexte sanitaire international et de la nécessité pour l'OMS de s'adapter en conséquence ;

Sachant que la stratégie institutionnelle élaborée par le Directeur général et approuvée par le Conseil exécutif<sup>1</sup> définit des orientations stratégiques et des fonctions essentielles et qu'elle établit par conséquent une relation étroite entre la fixation des priorités, la planification des programmes et l'élaboration des budgets ;

Notant la plus grande cohérence et les liens plus étroits qui existent entre le programme général de travail 2002-2005 et le projet de budget programme pour l'exercice 2002-2003 ;<sup>2</sup>

Se félicitant de l'introduction d'un processus de planification des programmes s'appuyant sur l'évaluation et établi à une date plus proche de la mise en oeuvre, dans le cadre des efforts déployés par l'OMS pour devenir une organisation plus efficace et plus productive ;

APPROUVE le programme général de travail 2002-2005.

= = =

---

<sup>1</sup> Document EB105/3.

<sup>2</sup> Document PPB/2002-2003.